



Conséquences d'un refus de permis modificatif

Par **ayler**, le **25/05/2021** à **20:02**

Après avoir obtenu un permis de construire pour une maison en 1993, puis un refus en 1994 pour une modification (aménagement de combles), quelles sont, 27 ans après, les conséquences en cas de revente du bien, sachant que les combles ont néanmoins été aménagés ? Je ne dispose pas du certificat de conformité. Le service de l'urbanisme m'indique que pour un PC aussi ancien, je ne peux que refaire une demande complète de PC par un architecte, sauf à considérer qu'il y ait une durée de prescription (30 ans). Y a-t'il une durée de prescription ? Je suis tenté de laisser les choses en l'état.

Merci par avance pour votre avis.

Par **beatles**, le **26/05/2021** à **09:38**

Bonjour,

Il existe aussi (surtout) [cette jurisprudence](#) du Conseil d'Etat.

Cdt